



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CX 6/15

CL-2013/15-FL

Juin 2013

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat, Commission du Codex, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires FAO, 00153 Rome (Italie)

OBJET: Distribution du rapport de la quarante et unième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires

A. QUESTIONS À SOUMETTRE À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTESIXIÈME SESSION POUR ADOPTION

Avant-projets de directives aux étapes 8 et 5/8 de la procédure

1. Avant-projet d'amendements aux Directives concernant l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997) concernant la non-adjonction de sels de sodium (Par. 41, et Annexe II)
2. Projet d'amendements aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique en matière d'utilisation de l'éthylène en tant qu'inhibiteur de la germination des pommes de terre et des oignons (Par. 69 et Annexe IV).

Autres amendements

3. Amendements rédactionnels corrélatifs aux Directives concernant l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997) en réponse à la demande d'éclaircissement concernant le point 6.3 concernant les allégations comparatives (Par. 45 et Annexe III, Partie B).
4. Amendements aux *Directives sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CAC/GL 2-1985)* portant sur les définitions et le remplacement de l'annexe existante par la nouvelle annexe: *Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour la population générale* (Par. 59 et Annexe III, Partie A).

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sont invités à le faire par écrit, conformément à la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés* (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), au point de contact du Codex pour le Canada, à l'adresse de courriel: codex_canada@hc-sc.gc.ca, **avant le 15 juin 2013**.

B. DEMANDE D'OBSERVATIONS

Avant-projet de Directives à l'étape 3

5. Avant-projet d'amendements aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: aquaculture biologique (Par. 111 et Annexe V).

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sont invités à le faire par écrit, conformément à la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés* (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), au Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, à l'adresse de courriel : codex@fao.org , **avant le 15 mars 2014**.